



Service Médical

Chartres, le 18 April 2023

Dr Dippe
Dr Deslandes

Le service médical de la DSDEN d'Eure-et-Loir

aux Responsables légaux

Objet : demande de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé PAI pour votre enfant (1^{ère} demande ou pour tout changement d'établissement scolaire, entrée en maternelle, école, collège, lycée ou lors d'un renouvellement de PAI avec des modifications– Procédure 2023-2024
Référence : circulaire du 10-02-2021 (NOR : MENE2104832C)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez la mise en place d'un PAI pour votre enfant.

1. Réunir les éléments suivants :

- La partie 1 du PAI « renseignements administratifs » remplie par les responsables légaux
- La partie 3 du PAI (spécifique ou standard) « 3/ conduite à tenir en cas d'urgence –partie médecin traitant » remplie par le médecin traitant ou spécialiste
- Un courrier confidentiel ou un document médical de liaison confidentiel pour le médecin de l'EN rempli par le médecin traitant ou spécialiste
- Une copie de l'ordonnance **de moins de 3 mois** en cas de traitement à donner dans l'établissement scolaire
- La fiche « Dossier médical numérique ESCULAPE » remplie et signée
- Une copie du PAI de l'an dernier en cas de renouvellement

Tous les documents sont téléchargeables sur <https://www.ac-orleans-tours.fr/sante-securite-social-dans-l-eure-et-loir-122147>

2. Adresser les éléments avec le bordereau d'envoi (cf.pj) par voie postale (pas d'envoi en recommandé-lettre suivie possible) au médecin EN du Centre médicoscolaire de l'établissement. En informer l'établissement par écrit.

Les pièces constitutives devront être lisibles, jointes en format A4, uniquement en recto, sans agrafes ni trombone.

3. Le PAI validé par le médecin EN sera adressé directement à l'établissement scolaire.

4. A réception du PAI validé, l'établissement scolaire vous demandera d'apporter la trousse avec les médicaments et/ou le matériel nécessaire. L'établissement pourra ensuite le mettre en place avec les différents partenaires. En attendant la validation du PAI par le médecin EN, l'établissement scolaire appliquera le protocole d'urgence (appel au 15 si nécessaire).

Une copie du PAI et des documents médicaux est conservée dans le dossier médical numérique ESCULAPE de votre enfant.

Voici le lien pour trouver le Centre médicoscolaire de rattachement de l'établissement :

https://dsden28.ddns.net/annuaire_etablisements/

Centre médicoscolaire 5, rue de l'Épinay 28500 VERNOUILLET cms28vernouillet@ac-orleans-tours.fr tel : 02 37 46 51 53	Centre médicoscolaire 8, rue Paul Langevin 28400 NOGENT-LE-ROTROU cms28nogent-le-rotrou@ac-orleans-tours.fr tel : 02 37 52 05 63
--	---

Le service médical